

**LES PRIX DE RACHAT DE L'ÉLECTRICITÉ
INJECTÉE AUGMENTENT EN 2026, AVEC DE
FORTES DISPARITÉS ENTRE LES CONTRATS
VARIABLES**



Nicolas Per
nicolasper@infor gazelec.be

09/2026

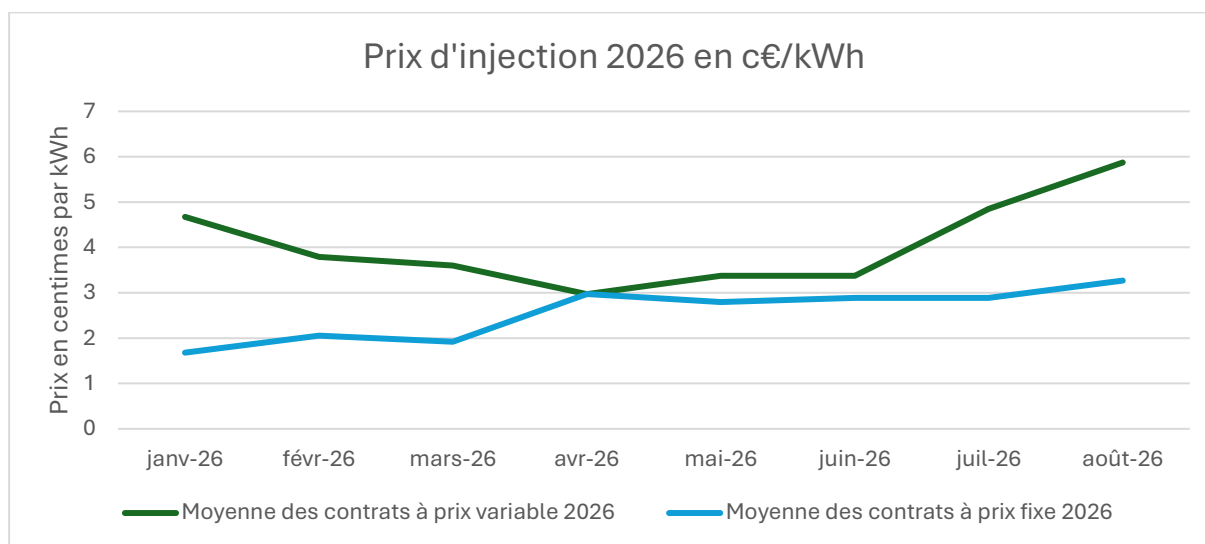
LES PRIX DE RACHAT DE L'ÉLECTRICITÉ INJECTÉE AUGMENTENT EN 2026, AVEC DE FORTES DISPARITÉS ENTRE LES CONTRATS VARIABLES

Les ménages qui disposent de panneaux photovoltaïques doivent revendre aux fournisseurs le surplus d'électricité qu'ils produisent et n'utilisent pas directement.

Comme pour le prélèvement, ils doivent pour cela conclure un contrat avec un fournisseur, à prix fixe ou variable.

En 2026, les prix de rachat de l'électricité injectée sur le réseau augmentent. Les contrats à prix variable offrent un prix de rachat plus élevé que les contrats à prix fixe, mais celui-ci connaît des variations plus importantes au cours de l'année.

2 Les prix d'injection augmentent en 2026, mais les contrats à prix fixe restent moins rémunérateurs



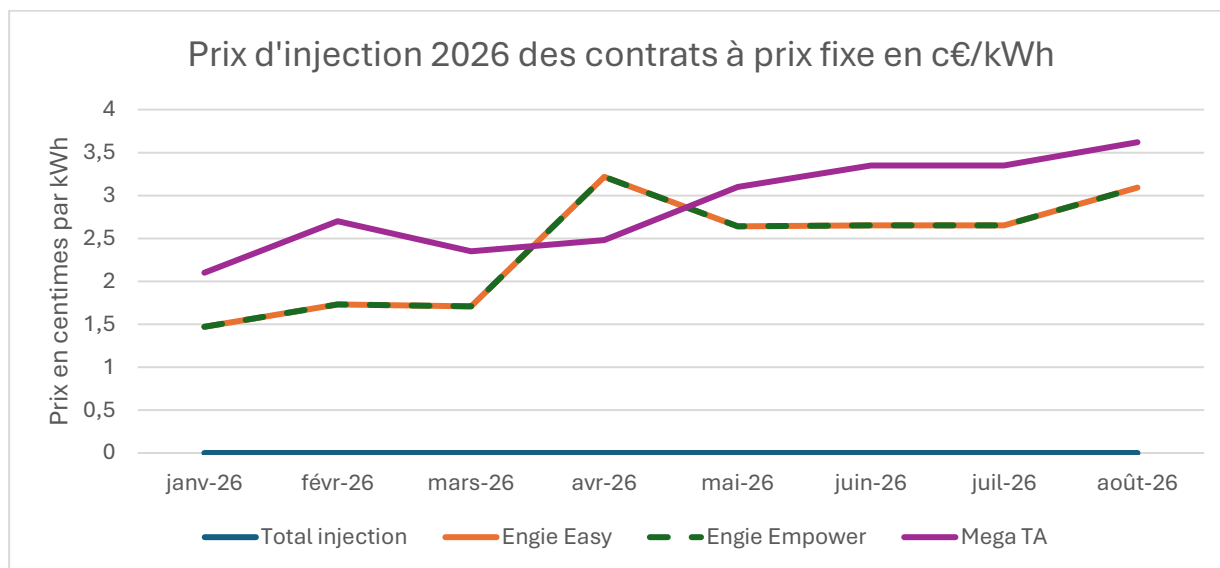
Évolution de la moyenne des prix de la commodité pour les contrats d'injection entre janvier et août 2026

Ce graphique compare la moyenne des prix d'injection des contrats à prix variable et à prix fixe pour la période de janvier à août 2026. On observe une diminution suivie d'une augmentation du prix pour les contrats à prix variable et une augmentation progressive pour les contrats à prix fixe.

Le prix moyen des contrats d'injection à prix fixe passe de 1,68 c €/kWh en janvier 2026 à 3,3 c€/kWh en août 2026, soit une augmentation de 96 %. Le prix moyen des contrats à prix variable passe de 4,7 c€/kWh à 5,9 c€/kWh sur la même période, soit une augmentation de 26 %.

Durant toute la période considérée, à l'exception du mois d'avril, les prix d'injection des contrats à prix fixe sont nettement moins intéressants que ceux des contrats à prix variable. En août 2026, le prix moyen des fixes est 44 % inférieur à celui des variables.

3 Des écarts limités entre les contrats d'injection à prix fixe

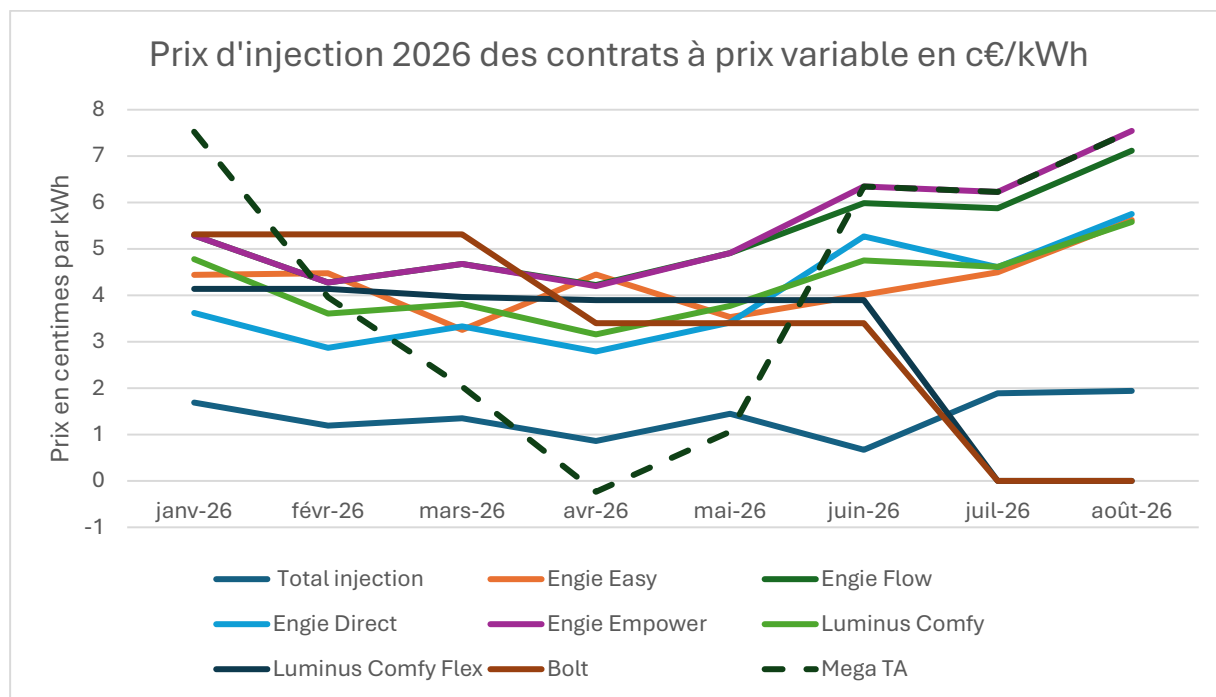


Évolution des prix pour la commodité injection des contrats à prix fixe entre janvier 2026 et août 2026 (c€/kWh)

Trois contrats d'injection à prix fixe sont actuellement proposés sur le marché : Engie Easy, Engie Empower, et MEGA Testachat. En revanche, les fournisseurs TotalEnergies et Luminus appliquent un tarif d'injection à prix variable, même lorsque le contrat de fourniture est à prix fixe. On observe une faible disparité entre les prix d'injection pratiqués, avec un écart moyen d'environ 0,7 centime d'euro entre le contrat le plus avantageux et le contrat le moins intéressant sur la période entière. En août 2026, Mega propose le prix d'injection le plus élevé, à 3,62c€/kWh, tandis qu'Engie offre le tarif le plus bas, à 3,1 c€/kWh. Dans le cadre de l'injection, un prix plus élevé est plus favorable au client : le contrat de Mega est donc le plus intéressant parmi les offres à prix fixe.

Sur l'ensemble de la période étudiée, l'écart moyen entre le contrat offrant la rémunération la plus élevée et celui proposant la rémunération la plus faible s'élève à environ 0,7 c€/kWh. Ce faible écart s'explique par le faible nombre de contrat.

4 Des écarts importants et une forte volatilité entre les contrats à prix variable



Évolution des prix de la commodité injectée dans les contrats à prix variable entre janvier 2026 et août 2026

Neuf contrats d'injection à prix variable sont actuellement proposés sur le marché : Engie Easy, Engie Direct, Engie Flow, Engie Empower, Total Injection, Luminus Comfy Flex, Luminus Comfy, Bolt variable et MEGA Testachat. Le fournisseur TotalEnergies applique un tarif d'injection identique à l'ensemble de ses contrats à prix variable (myConfort, myEssentiel, myDrive). Concernant les contrats dont le prix d'injection est indexé sur une cotation boursière trimestrielle (Bolt et Luminus), seuls les prix relatifs aux deux premiers trimestres sont présentés. Luminus applique un prix d'injection à prix variable pour ses clients optant pour le contrat à prix fixe Comfy en prélèvement. Le recalcul des prix effectivement facturés nécessite de connaître la valeur moyenne des cotations sur l'ensemble du trimestre concerné. Les données relatives au troisième trimestre ne pourront dès lors être déterminées qu'à l'issue du mois de septembre.

On observe une forte disparité entre les prix d'injection pratiqués sur le marché. Sur l'ensemble de la période étudiée, l'écart moyen entre le contrat offrant la rémunération la plus élevée et celui proposant la rémunération la plus faible s'élève à environ 4,7c€/kWh. TotalEnergies affiche les prix d'injection les moins avantageux du marché sur la majeure partie de la période observée.

Le prix d'injection proposés par Mega se distinguent par une volatilité particulièrement marquée. Après avoir fortement diminué au cours des quatre premiers mois de l'année, ils enregistrent une remontée à partir de mai. En janvier et en août, Mega proposait le tarif d'injection le plus avantageux du marché, à 7,5 c€/kWh. À l'inverse, en avril et en mai, son offre devient la moins intéressante, avec un prix de seulement 1,06 c€/kWh en mai. En avril, le prix d'injection de Mega est même devenu négatif, atteignant -0,23 c€/kWh. Il s'agit du seul contrat du marché à avoir affiché un prix d'injection négatif au cours des cinq premiers mois de l'année.

Cette volatilité est d'autant plus importante qu'elle intervient à des périodes où la production photovoltaïque est généralement plus élevée. Ainsi, les prix d'injection particulièrement faibles observés en avril et en mai concernent des mois durant lesquels une part importante de la production photovoltaïque annuelle est susceptible d'être injectée sur le réseau. Un prix d'injection faible, voire négatif, durant ces périodes peut dès lors avoir une incidence plus importante sur la rémunération annuelle de l'électricité injectée qu'une variation de prix observée durant les mois où la production photovoltaïque est plus faible.

5 Conclusion

En 2026, les prix d'injection augmentent, mais restent relativement faibles. Cette question est d'autant plus importante que les ménages équipés de panneaux photovoltaïques n'autoconsomment en moyenne que 34 %¹ de leur production selon BRUGEL. La majorité de l'électricité produite est donc injectée sur le réseau et rémunérée au prix prévu dans le contrat d'injection.

Dans ce contexte, le choix du contrat est particulièrement important. Les contrats à prix fixe présentent des écarts de rémunération relativement limités, mais offrent généralement des prix inférieurs à ceux des contrats à prix variable. Ces derniers peuvent être plus rémunérateurs, mais leur forte volatilité expose également les ménages à des périodes durant lesquelles le prix d'injection devient très faible, voire négatif. Ces épisodes sont d'autant plus importants qu'ils peuvent survenir au printemps, lorsque la production photovoltaïque est élevée et qu'une part importante de l'électricité produite est susceptible d'être injectée sur le réseau.

¹ <https://brugel.brussels/publication/document/propositions/2025/fr/PROPOSITION-36-COEFFICIENT-MULTIPLIEUR-PV.pdf>